



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Tourville est tenue le 7 mai 2012 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions conformément au Code Municipal de cette Province. Étaient présents, le Maire, Monsieur Michel Anctil et les conseillers suivants: Luce Morneau, Benoit Dubé, René Joncas, Mario Gagnon et Richard Gaulin. Absente : Francine Fournier. Les conseillers présents, le secrétaire trésorier aussi présente formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, il est résolu que:

L'assemblée est ouverte à 19h30.

Rés.: 69-05-12 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

Sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : l'ordre du jour soit adopté en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉ

1. Prière
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour proposé
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 2012.
5. Avis de motion pour abroger le règlement # 03-98-1 & modifiant le règlement numéro 05-2011 relatif au colportage.
6. Résolution fixant le coût du permis de colportage.
7. Résolution d'appui au Centre Sportif le Jasmin.
8. Loi sur la mise en valeur des ressources minérales (Résolution)
9. Confection des documents d'urbanisme.
10. Autorisation au coordonnateur de la MRC de l'Islet.
11. Résultat de l'ouverture des soumissions pour la reconstruction du puits # 1 et mandat.
12. Ouverture des soumissions pour la vérification des livres comptables de la municipalité 2012-2014.
13. Reddition de comptes Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
14. Balai de rues.
15. Abats poussières.
16. Approbation de la liste des comptes du mois
17. Varia
18. Correspondance
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

Rés: 70-05-12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 2 AVRIL 2012

Sur une proposition du conseiller Richard Gaulin, appuyé par la conseillère Luce Morneau, il est résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 avril 2012 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION

Avis est par la présente donné, par le conseiller Mario Gagnon qu'un règlement abrogeant le règlement 3-98-1 et modifiant le règlement 05-2011 relatif au colportage sera adopté lors d'une séance ultérieure de ce Conseil.

Mario Gagnon, Conseiller

Rés : 71-05-12 COÛTS DU PERMIS DE COLPORTAGE

Sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : le coût du permis de colportage soit fixé à 50\$ par vendeur.

ADOPTÉ

Rés : 71-05-12 APPUI AU CENTRE SPORTIF LE JASMIN

Sur une proposition de la conseillère Luce Morneau, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : le Conseil de la municipalité de Tourville appui le Centre Sportif le Jasmin pour son projet de climatisation, ventilation & contrôle de son bâtiment afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière MELS dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives & récréatives – phase II.

ADOPTÉ

Rés : 72-05-12 DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI # 14

Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable

ATTENDU QUE, le 12 mai 2011, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire à la commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 23 août dernier;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire

ATTENDU QUE le projet de Loi # 14 visant à modifier la Loi sur les mines propose de nouveaux pouvoirs aux municipalités dans les périmètres urbains, les secteurs résidentiels incompatibles avec le développement miniers et ceux à vocation récréotouristique ou de villégiature;

ATTENDU QUE lors de la séance du Conseil d'administration le 4 avril dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur l'adoption du projet de Loi # 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

Il est proposé par le conseiller Richard Gaulin

Et appuyé par le conseiller René Joncas et résolu unanimement

DE DEMANDER au gouvernement de Québec d'adopter, dans les plus brefs délais, le projet de loi # 14 : Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, qui comprend plusieurs « avancées » significatives par rapport à l'ancienne législation;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉ

Rés : 73-05-12 RÉFECTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de l'Islet, le 19 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les municipalités locales ont un minimum de deux (2) ans pour revoir leurs instruments d'urbanisme afin d'être conforme au nouveau schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Tourville doit prévoir la refonte de sa réglementation et de ses autres instruments d'urbanisme afin de répondre à l'article 59;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité de Tourville désire mandater des gens de proximité qui connaissent bien le schéma d'aménagement révisé de remplacement de la MRC de l'Islet et la réalité vécue par la municipalité en regard des besoins en urbanisme et des difficultés actuelles d'utilisation du règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Mario Gagnon, appuyé par la conseillère Luce Morneau et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville demande à la MRC de l'Islet de confectionner les instruments d'urbanisme de la municipalité de Tourville.

ADOPTÉ

Rés : 74-05-12 AUTORISATION – COORDONNATEUR MRC

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par le conseil de la MRC de L'Islet, le 12 mars 2012, de la résolution no 6652-03-12;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du comité consultatif en sécurité incendie, et sur une base volontaire, que les municipalités de la MRC de L'Islet autorisent, par résolution, le coordonnateur de la MRC de L'Islet à consulter les rapports DSI-2003 au besoin sur le site du ministère de la Sécurité publique. Cette autorisation permettra la consultation et la compilation pour la force de frappe inscrite au rapport annuel;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par la conseillère Luce Morneau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Tourville autorise le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de L'Islet à avoir accès aux rapports (DSI-2003) produits sur le site du ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

Rés : 75-05-12 CONTRAT RECONSTRUCTION DU PUIITS # 1

CONSIDÉRANT QUE le résultat suivant de l'ouverture des soumissions pour la reconstruction du puits # 1 d'alimentation d'eau potable;

Puitbec Inc.	Les Forages LBM Inc.	Samson & Frères Inc
82 350.84\$	82 22.10\$	79 464.97\$

CONSIDÉRANT QUE toute les soumissions sont conformes au devis et documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Samson & Frères Inc. est la plus avantageuse pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Richard Gaulin, appuyé par le conseiller Benoit Dubé et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville accorde la contrat de reconstruction du puits # 1 d'eau potable à Samson & Frères Inc. au montant de 79 464.97\$.

ADOPTÉ

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE TOURVILLE

Le directeur général procède à l'ouverture des deux (2) soumissions reçues pour la vérification annuelles de ses livres comptables et en donne le résultat suivant :

Année	Mallette	Raymond Chabot Grant Thorton
2012	7 900\$	8 575\$
2013	8 250 \$	8 725\$
2014	8 350 \$	8 825 \$
Total (Sans taxes)	24 500\$	26 125\$

Rés : 76-05-12 ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont conformes au devis et documents de soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Mallette est la plus avantageuse pour la municipalité

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement que la municipalité de Tourville accorde la contrat pour la vérification annuelle de ses livres comptables à l'entreprise Mallette pour les années 2012-2014 au montant de 24 500\$.

ADOPTÉ

Rés : 77-05-12 REDDITION DE COMPTES PAERR

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 53 359 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller René Joncas, appuyé par le conseiller Mario Gagnon, il est résolu unanimement et adopté que la municipalité de Tourville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

Rés : 78-05-12 BALAI DE RUE

Sur une proposition du conseiller Richard Gaulin, appuyé par le conseiller Mario Gagnon et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville accorde la contrat de balai de rue la l'entreprise Charles Trudel au montant de 113\$/heure transport en sus.

ADOPTÉ

Rés : 79-05-12 ABATS POUSSIÈRES

Sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par le conseiller Richard Gaulin et résolu unanimement Que : la municipalité mandate le directeur général à demandé des soumissions pour l'achat et l'épandage d'abats poussières.

ADOPTÉ

Rés : 80-05-12 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

Sur une proposition de du conseiller Mario Gagnon appuyé par la conseillère Luce Morneau, il est résolu à la majorité des conseillers que la liste des comptes du mois soit adoptée.

Je, Normand Blier, secrétaire trésorier, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les crédits nécessaires disponibles au budget pour le paiement des comptes au montant de : **82 429.51 \$**

ADOPTÉ

VARIA

Aucun point n'est ajouté au varia.

CORRESPONDANCES

Rés : 81-05-12 GALA MÉRITAS POLYVALENTE LA RENCONTRE

Sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par le conseiller Richard Gaulin et résolu unanimement Que : la municipalité de Tourville participe financièrement au Gala Méritas de la Polyvalente la Rencontre pour un montant de 50\$.

ADOPTÉ

Le directeur général et le Maire procède à la lecture de la correspondance suivante :

Recyc-Québec	Montant de la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2010-2011
Ministère des Transports	Versement de la subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
SEAO	Formation sur le nouveau système d'appels d'offres électronique du Gouvernement
Manoir des Érables	Invitation à une exposition d'œuvres d'arts
FQM	Invitation à une consultation publique

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire répond à toutes les questions venant du public.

Rés.: 82-05-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition du conseiller Benoit Dubé, appuyé par la conseillère Luce Morneau, il est résolu unanimement que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Michel Anctil, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Michel Anctil
Maire

Normand Blier
Directeur-général, Secrétaire-trésorier